

DÉPARTEMENT

Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT
de
Rochefort

MAIRIE
de Royan

OBJET

Aménagement d'un
appartement pour
le Principal du
Collège

48065

Nombre de Conseillers
en exercice.....

Nombre de présents.

Nombre de votants..

Le Maire, soussigné, certifie que
la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 18

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal

L'An mil neuf cent quarante huit, le cinq du mois d'Octobre
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Ch. REGAZONI

Convocués le 30 septembre 1948

Etaient présents : MM. Ch. REGAZONI, Vaysalibra, Rochedoreux,
Chamboulbas, Guinard, Bujard, Baudet, Simon, Péraudeau,
Counil, Jacquet, Dufour, Senget, Main, Brotreau, Guillaud,
Chollet.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. Représenté à M. Chazeaud

Excusés : Melle Nikosky, M. Bouchet, Chazeaud, Couzinet
Métadier, Domecq, Pouget, Rentin, Thirion.
Monsieur Bujard Jean a été élu Secrétaire.

Répondant à une double réclamation l'une émanant du nouveau "Principal du Collège, l'autre du propriétaire de la Villa " La Roseraie " qui depuis la libération a été réquisitionnée au profit du principal du Collège. M. le Maire a demandé à la Commission scolaire de bien vouloir examiner l'opportunité de l'aménagement d'un logement pour le Principal au 1er étage de l'aile droite du Collège.

L'aménagement de cet appartement avait d'ailleurs été discuté en 1947 et est incorporé à un projet plus général, intéressant l'installation du chauffage central et la restauration des cabinets d'aisance du Collège. Le ministère de l'Education Nationale avait accordé pour l'ensemble de ces travaux une subvention de 2.713.000 Frs (décision du 13.1.48 de la Commission des bâtiments sociaux et Universitaires).

Mais au début de 1948, l'aménagement de l'appartement du Principal avait été ajourné parce que la ville envisageait d'acquérir les propriétés voisines du Collège pour créer un établissement olympique, ces acquisitions ont été ajournées pour plusieurs années (délibération du 19 Juillet 1948).

Il est donc normal de reprendre notre ancien projet afin de résoudre de façon durable la question du logement du Principal. C'est l'avis de la Commission scolaire, réunie le 20 septembre dernier.

L'architecte a été invité à réévaluer le devis

primitif , en groupant les travaux par corps de métiers.

Du point de vue financier, son travail fait ressortir :

Travaux de plâtrerie	205.353 frs
- Manuilerie	273.930 -
- Quincaillerie	91.936 -
- Fonderie - maîttrise	190.164 -
- Electricité	101.824 -
- Peinture, vitre, tout autre	161.607 -
Total:	1.024.814 frs

.....

.....

Le financement sera assuré pour une part (probablement de 50 à 60 % au moins) de la subvention du Ministère de l'Education Nationale, pour le reste en utilisant le dommage de guerre du Collège restant encore inemployé.

Les travaux seront confiés à l'artisan ou entrepreneur qui au tant consenti le prix forfaitaire le plus avantageux à l'appel d'offres à quel on procèdera dans l'ordre de l'oyenn.

Le Conseil accepte les propositions de M. le Maire et de la Commission scolaire et donne pouvoir à M. le Maire pour passer marché avec les artisans et entrepreneurs qui feront les conditions les plus avantageuses.

APPROUVÉ

La Rochelle, le 26 NOVEMBRE 1948

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général,
L.C.Pee



Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et ans susdits

Ont signé au registre : MM. les membres
présents à la séance.

Pour extrait conforme
Le Maire,



Maillot

LOUIS BASALO
ARCHITECTE D. P. L. G.
URBANISTE D. I. U.
VILLE "SPÉRANZA" PONTAILLAC
ROYAN
(CH.-MAR.)

TÉLÉPHONE 124
C. C. P. BORDEAUX 100.892

ROYAN, le 5 Octobre 1948

Agreement M. R. U. N° 60

Monsieur Le Maire de ROYAN

Affaire : COLLEGE de ROYAN

Monsieur Le Maire,

Je vous remets ci-joint en 5 exemplaires les devis descriptifs et estimatifs, les marchés forfaitaires et soumissions ainsi que les plans des travaux à exécuter au COLLEGE de ROYAN pour l'aménagement de M. Le Principal. Ils se chiffrent à

PLATRERIE FUMISTERIE CARRÉLAGE	205.353 frs
MENUISERIE PARQUETS	273.930 -
QUINCAILLERIE	91.936 -
PLOMBERIE SANITAIRE	190.164 -
ELECTRICITE	101.824 -
PEINTURE VITRE TENTURE	161.607 -
<hr/>	
TOTAL	1.024.814 frs

Honoraires d'architecte fixés par arrêté du 7. 8. 1947 à :

6.80% pour 1.000.000 = 68.000 -
5.80% pour 24.814 = 1.439.420 = 69.439, 20

TOTAL GENERAL : 1.094.253, 20

Veuillez croire, Monsieur Le Maire,
à l'assurance de ma parfaite considération.